

Education routière: catalogue de compétences

Compétences générales en matière de trafic routier

Domaine de compétence Connaissance des règles	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 1.1: Connaître les règles applicables dans l'espace routier et les respecter	Les enfants apprennent par le jeu, en le voyant ou en l'expérimentant, qu'il existe des règles valables en permanence qu'il faut impérativement respecter. Ils apprennent simultanément à respecter quelques premières règles simples.	Dans l'espace routier familier, les enfants connaissent les zones et éléments importants pour leur sécurité. Ils savent les utiliser correctement à pied, avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo (pour l'âge minimal requis, voir les conditions d'admission).	Dans l'espace routier plus lointain, les enfants utilisent correctement et sûrement les zones et éléments importants pour la sécurité des piétons, des utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et des cyclistes.	Les jeunes sont capables d'utiliser tout l'espace routier correctement et sûrement en fonction du moyen de locomotion choisi (pour l'âge minimal requis, voir les conditions d'admission).	Les jeunes sont capables d'utiliser tout l'espace routier correctement et sûrement en fonction du moyen de locomotion choisi (pour l'âge minimal requis, voir les conditions d'admission).	En matière d'utilisation de l'espace routier, les usagers maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation. Ils appliquent les nouvelles règles.
Compétence 1.2: Connaître les règles applicables aux moyens de locomotion et les respecter	Les enfants apprennent par le jeu, en le voyant ou en l'expérimentant, qu'il existe des règles valables en permanence qu'il faut impérativement respecter. Ils apprennent simultanément à respecter quelques premières règles simples.	Les enfants connaissent et respectent les règles et la signalisation importantes pour les piétons, les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes.	Les enfants connaissent et respectent les règles et la signalisation importantes pour les piétons, les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes.	Les jeunes connaissent et respectent toutes les règles et tous les signaux importants pour leur sécurité lors de l'utilisation du moyen de locomotion choisi.	Les jeunes connaissent et respectent toutes les règles et tous les signaux importants pour leur sécurité lors de l'utilisation du moyen de locomotion choisi.	Les usagers de la route maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation liée aux moyens de locomotion utilisés. Ils appliquent les nouvelles règles (en particulier s'ils utilisent un engin ou véhicule pour la première fois ou recommencent à l'utiliser).
Compétence 1.3: Pouvoir expliquer le sens des règles et les conséquences de leur inobservation, et en tenir compte	Les enfants comprennent grâce à des explications les raisons et le sens de règles très simples. Ils font l'expérience de réactions positives/négatives suite au respect/à l'inobservation des règles.	Les enfants connaissent et respectent les règles et la signalisation importantes pour les piétons, les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes.	Sur la base de situations simples survenant dans l'espace routier plus lointain, les enfants savent expliquer en quoi les règles contribuent à la sécurité routière. Ils savent énoncer les conséquences possibles, pour eux-mêmes et pour les autres, de l'inobservation de celles-ci.	Sur la base de situations complexes survenant dans l'espace routier plus lointain, les jeunes savent expliquer en quoi les règles contribuent à la sécurité routière. Ils savent énoncer les conséquences possibles, pour eux-mêmes et pour les autres, de l'inobservation de celles-ci.	Sur la base de situations complexes survenant dans l'espace routier plus lointain, les jeunes savent justifier la nécessité des règles de la circulation et appliquer ces dernières à leur propre comportement. Si nécessaire, ils renoncent à leurs prérogatives même si celles-ci découlent des règles. Ils savent énoncer les conséquences d'ordre physique, psychique, social, juridique et économique qui pourraient découler, pour eux-mêmes et pour les autres, de l'inobservation des règles.	Les usagers de la route appliquent la réglementation existante et les nouvelles règles, dont ils comprennent le sens à la lumière de leurs propres expériences. Ils reconnaissent l'importance des règles pour avoir été confrontés aux erreurs d'autres usagers. Ils comprennent que dans certaines situations, il faut prendre des mesures de précaution plus strictes que les règles en vigueur.
Domaine de compétence Utilisation des moyens de locomotion	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 2.1: Connaître le moyen de locomotion et le maîtriser dans la pratique	Les enfants font leurs expériences dans différents domaines de la motricité (p. ex. équilibre, mobilité, motricité fine) suivant une approche ludique. Ils améliorent ainsi leur coordination, leur adresse et leur maîtrise des mouvements.	Les enfants sont capables de garder l'équilibre à pied, sur un engin assimilé à un véhicule ou à vélo. Ils maîtrisent le freinage et la circulation dans les zones sans danger.	Les enfants connaissent les principales propriétés de la marche, des engins assimilés à des véhicules et des vélos. Ils sont capables de se déplacer de ces différentes façons dans le trafic en toute sécurité.	Les jeunes connaissent les principales propriétés des moyens de locomotion utilisés. Ils sont capables de se déplacer de ces différentes façons dans le trafic en toute sécurité.	Les jeunes connaissent les propriétés des moyens de locomotion utilisés et savent manier ces derniers en toute sécurité même dans des situations complexes.	Les usagers de la route s'informent de l'état et de l'évolution des moyens de locomotion utilisés. Ils recourent aux nouveautés (en particulier aux systèmes d'assistance à la conduite qui renforcent leur sécurité).
Compétence 2.2: Connaître l'équipement de sécurité du moyen de locomotion ainsi que l'équipement de protection individuelle, et les utiliser	Les enfants s'habituent au fait que les mesures protectrices ou sécuritaires (p. ex. application de crème solaire, port de lunettes de soleil et d'un chapeau, ou port des coudières, des genouillères et du casque sur un vélo sans pédales) font de toute évidence partie intégrante du quotidien.	Les enfants connaissent et utilisent l'équipement de sécurité des engins assimilés à des véhicules et des vélos ainsi que l'équipement de protection individuelle (pour les piétons également).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les jeunes contrôlent et utilisent l'équipement de sécurité des moyens de locomotion choisis ainsi que leur équipement de protection individuelle.	Les jeunes contrôlent et utilisent l'équipement de sécurité des moyens de locomotion choisis ainsi que leur équipement de protection individuelle.	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'équipements de protection individuelle et d'équipements de sécurité des véhicules. Ils mettent régulièrement à niveau leur équipement. Par conviction, ils utilisent l'équipement de protection complet.
Compétence 2.3: Tenir compte des facteurs de risque et dangers des moyens de locomotion lors de leur utilisation	Les enfants découvrent, de leur propre expérience ou par l'observation, les dangers de la mobilité (chutes à pied ou avec un engin assimilé à un véhicule; véhicules à moteur forts, rapides et bruyants).	Les enfants connaissent les dangers et les risques liés aux différents moyens de locomotion.	Les enfants savent qu'il est nécessaire de porter des vêtements bien visibles (réflecteurs, habits clairs) et le font consciemment.	Les jeunes tiennent compte des dangers et des risques spécifiques aux moyens de locomotion utilisés.	Les jeunes tiennent compte des dangers et des risques spécifiques aux moyens de locomotion utilisés.	Les usagers de la route s'informent des risques liés aux moyens de locomotion utilisés. Ils évitent d'utiliser des moyens de locomotion incompatibles avec leurs dispositions du moment.

Domaine de compétence Comportement adapté à la situation	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
<p>Compétence 3.1: Identifier rapidement les dangers et éviter les risques</p> <p>Compétence 3.2: Réfléchir aux aptitudes et comportement personnels, et les adapter à l'environnement routier</p>	<p>Les enfants font leurs expériences dans différents domaines de la perception suivant une approche ludique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • audition: attention auditive, localisation sonore, reconnaissance auditive d'objets, audition sélective, etc. • vue: attention visuelle, vision périphérique, perception spatiale, estimation de vitesses, etc. • sensations: douleurs après une chute ou une collision, vibrations créées dans le sol par les grands véhicules, etc. <p>Ils apprennent simultanément à reconnaître eux-mêmes des dangers simples.</p>	<p>Lorsqu'ils se déplacent à pied, avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo dans l'espace routier familial, les enfants reconnaissent les situations à risque simples.</p>	<p>Lorsqu'ils se déplacent à pied, avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo dans l'espace routier plus lointain, les enfants reconnaissent à temps les situations à risque simples et les évitent.</p>	<p>Dans l'espace routier plus lointain, les jeunes reconnaissent à temps les situations à risque et les évitent en adaptant leur propre comportement.</p> <p>Ce faisant, ils intègrent le comportement des autres usagers de la route.</p>	<p>Dans tout l'espace routier, les jeunes anticipent même les situations à risque complexes et les évitent en adaptant leur propre comportement.</p> <p>Ce faisant, ils intègrent le comportement des autres usagers de la route.</p>	<p>Les usagers de la route intègrent continuellement leurs expériences de presque accidents ainsi que d'erreurs d'autrui dans leur évaluation des situations dangereuses.</p> <p>Au fil des ans, ils deviennent plus expérimentés et plus calmes, ce qui les amène à conduire plus prudemment.</p>
<p>Compétence 3.3: Utiliser un moyen de locomotion en s'adaptant à la situation</p>	<p>Les expériences de base pour cette compétence sont faites plus tard.</p>	<p>Les enfants connaissent les avantages et les inconvénients des différents moyens de locomotion dans l'espace routier familial et utilisent ces derniers en fonction de la situation.</p>	<p>Dans l'espace routier plus lointain, les enfants choisissent et utilisent leur moyen de locomotion en fonction de ses avantages et de ses inconvénients par rapport à la situation prévue.</p>	<p>Dans l'espace routier plus lointain, les jeunes choisissent et utilisent leur moyen de locomotion en fonction de ses avantages et de ses inconvénients par rapport à la situation prévue.</p> <p>Ce faisant, ils prennent en compte des aspects environnementaux mais aussi et surtout sécuritaires, p. ex. en cas de fatigue.</p>	<p>Dans tout l'espace routier, les jeunes choisissent et utilisent leur moyen de locomotion en fonction de ses avantages et de ses inconvénients par rapport à la situation prévue.</p> <p>Ce faisant, ils prennent en compte des aspects environnementaux mais aussi et surtout sécuritaires s'ils ont consommé de l'alcool ou des drogues ainsi qu'en cas de fatigue.</p>	<p>En prenant de l'âge, les usagers de la route tiennent tout particulièrement compte du vieillissement physique dans le choix et l'utilisation d'un moyen de locomotion.</p>
<p>Compétence 3.4: En cas d'accident ou de panne, se comporter de manière adéquate</p>	<p>Les expériences de base pour cette compétence sont faites plus tard.</p>	<p>En cas d'accident, les enfants s'éloignent de la zone à risque et, au besoin, demandent de l'aide.</p>	<p>En cas d'accident, les enfants s'éloignent de la zone à risque. Au besoin, ils demandent l'aide nécessaire, en composant le numéro d'urgence le cas échéant.</p>	<p>En cas d'accident, les jeunes s'éloignent de la zone à risque. Ils demandent l'aide nécessaire, en composant le numéro d'urgence le cas échéant, et apportent une aide élémentaire.</p>	<p>En cas d'accident, les jeunes savent s'éloigner de la zone à risque et mettre partiellement en place la chaîne de sauvetage.</p>	<p>Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'alerte et de premiers secours.</p> <p>Ils s'exercent régulièrement et appliquent les nouveautés en cas de besoin.</p>
Domaine de compétence Responsabilité et respect de l'environnement	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
<p>Compétence 4.1: Être conscient de sa propre responsabilité dans le trafic et se comporter en conséquence</p>	<p>Les enfants font leurs expériences dans des domaines cognitifs, sociaux et émotionnels essentiels à leur responsabilisation, p. ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si je fais cela maintenant, alors... • L'enfant veut le même jouet que moi, alors... 	<p>Les enfants savent décrire leurs responsabilités d'usagers de la route et font attention aux autres.</p>	<p>Les enfants savent décrire leur responsabilité d'acteurs du trafic et de modèles. Ils font spécialement attention aux usagers de la route handicapés ou plus vulnérables.</p>	<p>Les jeunes savent décrire leur responsabilité d'acteurs du trafic et de modèles. Ils font spécialement attention aux personnes qui commettent des erreurs.</p>	<p>Les jeunes savent décrire leur responsabilité d'acteurs du trafic (en particulier comme conducteurs et passagers avant) et remplissent leur rôle de modèle.</p>	<p>En tant qu'acteurs du trafic, les usagers de la route savent qu'ils sont responsables de leur formation continue permanente et assument cette responsabilité.</p>
<p>Compétence 4.2: Être conscient des facteurs d'influence et des entraves à la capacité individuelle de rouler, et se comporter de manière responsable</p>	<p>Les enfants font leurs expériences dans des domaines cognitifs, sociaux et émotionnels essentiels à leur maîtrise de soi, p. ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand je pleure, je joue moins bien. • Quand papa est fatigué au volant, il doit dormir. • Je ne peux pas manger une glace en roulant avec mon vélo sans pédales. 	<p>Les enfants savent que les distractions induites par des jeux ou par d'autres personnes entravent leurs facultés de perception et de réaction.</p>	<p>Les enfants savent décrire les répercussions de la distraction induite par les appareils électroniques et mettent en place des comportements alternatifs.</p>	<p>Les jeunes connaissent les effets des substances addictives et de la pression du groupe sur le comportement routier et mettent en place des comportements alternatifs.</p>	<p>Les jeunes reconnaissent les dangers liés au fait de se surestimer et de sous-estimer le risque d'accident. Ils mettent en place des comportements alternatifs.</p>	<p>Les usagers de la route connaissent l'influence des médicaments sur le comportement routier.</p> <p>Ils connaissent les modifications des capacités physiques induites par le vieillissement.</p> <p>Ils s'observent eux-mêmes, perçoivent leurs propres limitations (prise de médicaments, vieillissement, etc.), et adaptent leur comportement routier et leur utilisation des moyens de locomotion en conséquence.</p>

<p>Compétence 4.3: Pouvoir décrire les effets de la mobilité sur l'environnement et satisfaire à ses propres besoins en matière de mobilité dans le respect de l'environnement</p>	<p>Les enfants font l'expérience d'aspects de la mobilité qui peuvent avoir une influence sur leur opinion future en matière de mobilité, p. ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules motorisés sont bruyants. • Les gaz d'échappement sentent mauvais. • Les véhicules peuvent être dangereux (grenouilles, hérissons ou autres animaux écrasés). 	<p>Les enfants connaissent les répercussions du trafic sur l'environnement.</p>	<p>Les enfants savent décrire les répercussions du trafic sur l'environnement et montrer comment certains comportements routiers ménagent ce dernier.</p>	<p>Les jeunes savent décrire les répercussions du trafic sur l'environnement et montrer comment on peut, par son propre comportement routier, ménager la planète et ses ressources.</p>	<p>Dans le choix et l'utilisation des moyens de locomotion, les jeunes prennent en compte des aspects écologiques. Ils sont capables de justifier leur propre comportement.</p>	<p>Les usagers de la route s'informent régulièrement sur les questions relatives à une mobilité respectueuse de l'environnement. Ils recourent aux nouveautés correspondantes.</p>
---	--	---	---	---	---	---

Education routière: catalogue de compétences

En route à pied

Domaine de compétence Connaissance des règles	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 1.1: Connaître les règles applicables dans l'espace routier et les respecter	Les enfants apprennent par le jeu, en le voyant ou en l'expérimentant, qu'il existe des règles valables en permanence qu'il faut impérativement respecter. Ils apprennent simultanément à respecter quelques premières règles simples.	Dans l'espace routier familier, les enfants distinguent les surfaces de jeu des surfaces de circulation. A pied, à vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule, ils savent utiliser correctement les zones et éléments basiques de la circulation (trottoir, feu tricolore, passage pour piétons et îlot de protection). Accompagnés d'un adulte et dans l'espace routier familier, ils apprennent à connaître les règles les plus importantes pour les piétons, les cyclistes et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (traversée, bon côté de la route, priorité), et ils les respectent.	Dans l'espace routier plus lointain, les enfants distinguent les surfaces de jeu des surfaces de circulation. Ils utilisent correctement toutes les zones et tous les éléments destinés aux piétons et aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En matière d'utilisation de l'espace routier, les usagers maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation. Ils appliquent les nouvelles règles.
Compétence 1.2: Connaître les règles applicables aux moyens de locomotion et les respecter	Les enfants apprennent par le jeu, en le voyant ou en l'expérimentant, qu'il existe des règles valables en permanence qu'il faut impérativement respecter. Ils apprennent simultanément à respecter quelques premières règles simples.	Les enfants ne jouent que sur les surfaces de circulation autorisées. Accompagnés d'un adulte, ils apprennent à connaître les règles les plus importantes pour les piétons (traversée, bon côté de la route), et ils les respectent.	Les enfants ne traversent pas la route de façon inconsidérée. Ils s'arrêtent pour vérifier que la voie est libre puis traversent rapidement, mais sans courir.	Les jeunes suivent les règles destinées aux piétons.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation liée aux moyens de locomotion utilisés. Ils appliquent les nouvelles règles (en particulier s'ils utilisent un engin ou véhicule pour la première fois ou recommencent à l'utiliser).
Compétence 1.3: Pouvoir expliquer le sens des règles et les conséquences de leur inobservation, et en tenir compte	Les enfants comprennent grâce à des explications les raisons et le sens de règles très simples. Ils font l'expérience de réactions positives/négatives suite au respect/à l'inobservation des règles.	Les enfants savent expliquer à quoi sert la règle «s'arrêter – regarder – écouter – traverser en marchant» et ce qui peut se passer s'ils ne la respectent pas.	Les enfants sont capables d'expliquer l'utilité des traversées signalées, et savent que traverser ailleurs représente un danger pour eux-mêmes et pour les autres (vélos, voitures, etc.).	Les jeunes sont capables d'expliquer le bien-fondé des règles de traversée des piétons même dans le contexte du trafic urbain (tram inclus). Ils savent énoncer les conséquences possibles, pour eux-mêmes et pour les autres, de l'inobservation de celles-ci.	Les jeunes sont capables d'expliquer le bien-fondé des règles de traversée des piétons même dans le contexte du trafic urbain (tram inclus). Selon la situation, ils renoncent à la priorité des piétons. Ils savent indiquer les conséquences possibles dans tous les domaines, pour eux-mêmes et pour les autres, de l'inobservation de ces règles.	Les usagers de la route appliquent la réglementation existante et les nouvelles règles, dont ils comprennent le sens à la lumière de leurs propres expériences. Ils reconnaissent l'importance des règles pour avoir été confrontés aux erreurs d'autres usagers. Ils comprennent que dans certaines situations, il faut prendre des mesures de précaution plus strictes que les règles en vigueur.
Domaine de compétence Utilisation des moyens de locomotion	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 2.1: Connaître le moyen de locomotion et le maîtriser dans la pratique	Les enfants font leurs expériences dans différents domaines de la motricité (p. ex. équilibre, mobilité, motricité fine) suivant une approche ludique. Ils améliorent ainsi leur coordination, leur adresse et leur maîtrise des mouvements.	Les enfants conservent habilement leur équilibre en franchissant des obstacles.	Dans la circulation routière, les enfants prennent en compte le fait qu'ils sont lents et particulièrement vulnérables, et qu'ils passent souvent inaperçus (même aux passages pour piétons). Ils améliorent leur visibilité et leur perceptibilité.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent de l'état et de l'évolution des moyens de locomotion utilisés. Ils recourent aux nouveautés (en particulier aux systèmes d'assistance à la conduite qui renforcent leur sécurité).
Compétence 2.2: Connaître l'équipement de sécurité du moyen de locomotion ainsi que l'équipement de protection individuelle, et les utiliser	Les enfants s'habituent au fait que les mesures protectrices ou sécuritaires (p. ex. application de crème solaire, port de lunettes de soleil et d'un chapeau, ou port des coudières, des genouillères et du casque sur un vélo sans pédales) font de toute évidence partie intégrante du quotidien.	Les enfants savent que des vêtements visibles renforcent leur sécurité. Ils portent des éléments réfléchissants sur le chemin de l'école (p. ex. baudrier réfléchissant, réflecteurs).	Les enfants savent qu'il est nécessaire de porter des vêtements bien visibles (réflecteurs, habits clairs) et le font consciencieusement.	Les jeunes choisissent consciencieusement des vêtements bien visibles ou des accessoires réfléchissants, même si ce n'est pas en accord avec la mode actuelle. Lorsqu'ils sont particulièrement exposés (activité sportive, à pied sur une route hors localité, etc.), ils veillent à être suffisamment éclairés (source de lumière active).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'équipements de protection individuelle et d'équipements de sécurité des véhicules. Ils mettent régulièrement à niveau leur équipement. Par conviction, ils utilisent l'équipement de protection complet.

Compétence 2.3: Tenir compte des facteurs de risque et dangers des moyens de locomotion lors de leur utilisation	Les enfants découvrent, de leur propre expérience ou par l'observation, les dangers de la mobilité (chutes à pied ou avec un engin assimilé à un véhicule; véhicules à moteur forts, rapides et bruyants).	Les enfants connaissent les dangers et les risques encourus en jouant à proximité d'une route. Ils savent que les (petits) enfants passent souvent inaperçus.	Les enfants prennent en compte les dangers et les risques encourus en jouant à proximité d'une route.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des risques liés aux moyens de locomotion utilisés. Ils évitent d'utiliser des moyens de locomotion incompatibles avec leurs dispositions du moment.
Domaine de compétence Comportement adapté à la situation	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 3.1: Identifier rapidement les dangers et éviter les risques	Les enfants font leurs expériences dans différents domaines de la perception suivant une approche ludique: <ul style="list-style-type: none"> • audition: attention auditive, localisation sonore, reconnaissance auditive d'objets, audition sélective, etc. • vue: attention visuelle, vision périphérique, perception spatiale, estimation de vitesses, etc. • sensations: douleurs après une chute ou une collision, vibrations créées dans le sol par les grands véhicules, etc. • Ils apprennent simultanément à reconnaître eux-mêmes des dangers simples. 	Les enfants reconnaissent les dangers lorsqu'ils jouent dans leur quartier. Dans l'espace routier familial, ils discernent les situations à risque pour les piétons. Ils savent traverser une route selon les règles de l'instruction routière. Ils se tiennent à l'écart des véhicules qui manœuvrent.	Dans l'espace routier plus lointain, les enfants évitent les dangers dans leurs jeux comme dans leurs déplacements. Ils maîtrisent les traversées dans cet espace.	Dans le trafic, les jeunes reconnaissent à temps les situations dangereuses et adaptent leur comportement en conséquence. Ce faisant, ils intègrent le comportement des autres usagers de la route.	Les jeunes perçoivent les situations à risque surprenantes ou déguisées. Ils réagissent à temps en limitant le danger. Dans le trafic, ils évitent les comportements à risque comme les défis, la fatigue, les distractions ou les trajets sous l'influence de substances psychoactives. Dans leurs déplacements, ils anticipent, intègrent le comportement des autres usagers de la route et demeurent sur leurs gardes.	Les usagers de la route intègrent continuellement leurs expériences de presque accidents ainsi que d'erreurs d'autrui dans leur évaluation des situations dangereuses. Au fil des ans, ils deviennent plus expérimentés et plus calmes, ce qui les amène à conduire plus prudemment.
Compétence 3.2: Réfléchir aux aptitudes et comportement personnels, et les adapter à l'environnement routier	Les enfants font leurs expériences dans des domaines cognitifs, sociaux et émotionnels suivant une approche ludique, p. ex.: <ul style="list-style-type: none"> • ce qu'ils font bien • ce qui leur fait peur • comment les autres réagissent à leur égard • comment ils parviennent à atteindre un but 	Pour traverser une route, les enfants appliquent toujours la règle «s'arrêter - regarder - écouter - traverser en marchant». Ils savent que les enfants passent souvent inaperçus en raison de leur taille. Ils traversent donc la route avec précaution, surtout lorsque des voitures stationnent à proximité. Non accompagnés, ils demeurent dans l'espace routier qu'ils connaissent (exploré avec un adulte auparavant).	Les enfants connaissent les risques qu'ils encourent comme usagers de la route vulnérables et dépourvus de protection. Ils demeurent sur leurs gardes. Même en groupe, ils se comportent de manière à ne mettre personne en danger.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route évaluent leurs propres capacités avec un réalisme croissant et évitent les situations dangereuses. Ils réfléchissent aux risques qu'ils pourraient générer et évitent les situations correspondantes.
Compétence 3.3: Utiliser un moyen de locomotion en s'adaptant à la situation	Les expériences de base pour cette compétence sont faites plus tard.	Sur les trajets familiers, les enfants connaissent les parties particulièrement dangereuses pour les piétons. Ils les évitent ou s'y comportent avec la prudence de mise.	Dans l'espace routier plus lointain, les enfants reconnaissent les parties particulièrement dangereuses pour les piétons et s'y comportent avec la prudence de mise. Ils tiennent compte des conditions de circulation observées sur place et sur le moment.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En prenant de l'âge, les usagers de la route tiennent tout particulièrement compte du vieillissement physique dans le choix et l'utilisation d'un moyen de locomotion.
Compétence 3.4: En cas d'accident ou de panne, se comporter de manière adéquate	Les expériences de base pour cette compétence sont faites plus tard.	Les enfants reconnaissent les zones à risque et les évitent. En cas d'accident, ils vont chercher de l'aide.	Les enfants savent alerter la police, les urgences sanitaires ou les pompiers par un appel d'urgence. Les numéros correspondants sont enregistrés dans leur téléphone portable.	Les jeunes sont capables d'alerter les secours après un accident et d'apporter une aide élémentaire. Ils évitent de gêner les secours en observant la scène.	En cas d'accident, les jeunes sécurisent les lieux, effectuent un appel d'urgence et prodiguent les premiers secours. Ils savent qu'ils doivent demeurer à disposition pour apporter de l'aide et témoigner. En cas de panne, ils veillent à ne mettre personne en danger.	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'alerte et de premiers secours. Ils s'exercent régulièrement et appliquent les nouveautés en cas de besoin.

Domaine de compétence Responsabilité et respect de l'environnement	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 4.1: Être conscient de sa propre responsabilité dans le trafic et se comporter en conséquence	Les enfants font leurs expériences dans des domaines cognitifs, sociaux et émotionnels essentiels à leur responsabilisation, p. ex.: Si je fais cela maintenant, alors... L'enfant veut le même jouet que moi, alors...	Les enfants se sentent responsables de leur comportement. Ils ont conscience du fait que le trafic routier implique d'autres personnes, auxquelles il faut faire attention.	Les enfants savent que d'autres personnes attendent que les règles, la signalisation et les signes de la main soient respectés. Ils ont conscience de devoir montrer l'exemple aux enfants plus jeunes et agissent en conséquence. Ils font attention aux personnes âgées, aux petits enfants et aux handicapés, et les aident si nécessaire.	Les jeunes intègrent le comportement (erroné) des autres usagers de la route dans leur propre comportement et savent réagir en conséquence. En cas de nécessité, ils font un écart et ne forcent pas la priorité.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En tant qu'acteurs du trafic, les usagers de la route savent qu'ils sont responsables de leur formation continue permanente et assument cette responsabilité.
Compétence 4.2: Être conscient des facteurs d'influence et des entraves à la capacité individuelle de rouler, et se comporter de manière responsable	Les enfants font leurs expériences dans des domaines cognitifs, sociaux et émotionnels essentiels à leur maîtrise de soi, p. ex.: Quand je pleure, je joue moins bien. Quand papa est fatigué au volant, il doit dormir. Je ne peux pas manger une glace en roulant avec mon vélo sans pédales.	Les enfants ne jouent que là où il y a peu de circulation. Ce faisant, ils maintiennent une distance de sécurité par rapport au trafic, pour leur propre sécurité et celle des autres.	Les enfants savent que même les piétons sont distraits par l'utilisation d'appareils électroniques et qu'ils se mettent ainsi en danger.	Les jeunes ont conscience du fait que même les piétons nuisent à leur propre sécurité et à celle des autres sous l'influence de substances addictives. Même lorsqu'ils se déplacent en groupe, ils veillent à ne mettre en danger ni leur propre personne, ni les autres.	Les jeunes ont conscience du fait que même les piétons peuvent parfois se surestimer et sous-estimer le risque d'accident (p. ex. lorsqu'ils traversent la route).	Les usagers de la route connaissent l'influence des médicaments sur le comportement routier. Ils connaissent les modifications des capacités physiques induites par le vieillissement. Ils s'observent eux-mêmes, perçoivent leurs propres limitations (prise de médicaments, vieillissement, etc.), et adaptent leur comportement routier et leur utilisation des moyens de locomotion en conséquence.
Compétence 4.3: Pouvoir décrire les effets de la mobilité sur l'environnement et satisfaire à ses propres besoins en matière de mobilité dans le respect de l'environnement	Les enfants font l'expérience d'aspects de la mobilité qui peuvent avoir une influence sur leur opinion future en matière de mobilité, p. ex.: Les véhicules motorisés sont bruyants. Les gaz d'échappement sentent mauvais. Les véhicules peuvent être dangereux (grenouilles, hérissons ou autres animaux écrasés).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les enfants ont conscience du fait que l'on peut parcourir certains trajets à pied et ménager ainsi l'environnement.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent régulièrement sur les questions relatives à une mobilité respectueuse de l'environnement. Ils recourent aux nouveautés correspondantes.

Education routière: catalogue de compétences

En route avec un engin assimilé à un véhicule*

Domaine de compétence Connaissance des règles	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 1.1: Connaître les règles applicables dans l'espace routier et les respecter	Les enfants apprennent par le jeu, en le voyant ou en l'expérimentant, qu'il existe des règles valables en permanence qu'il faut impérativement respecter. Ils apprennent simultanément à respecter quelques premières règles simples.	Dans l'espace routier familier, les enfants distinguent les surfaces de jeu des surfaces de circulation. A pied, à vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule, ils savent utiliser correctement les zones et éléments basiques de la circulation (trottoir, feu tricolore, passage pour piétons et îlot de protection). Accompagnés d'un adulte et dans l'espace routier familier, ils apprennent à connaître les règles les plus importantes pour les piétons, les cyclistes et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (traversée, bon côté de la route, priorité), et ils les respectent.	Dans l'espace routier plus lointain, les enfants distinguent les surfaces de jeu des surfaces de circulation. Ils utilisent correctement toutes les zones et tous les éléments destinés aux piétons et aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les jeunes respectent les règles de la circulation. En particulier, ils adaptent leur vitesse et respectent la distance de sécurité dans tout l'espace routier.	En matière d'utilisation de l'espace routier, les usagers maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation. Ils appliquent les nouvelles règles.
Compétence 1.2: Connaître les règles applicables aux moyens de locomotion et les respecter	Les enfants apprennent par le jeu, en le voyant ou en l'expérimentant, qu'il existe des règles valables en permanence qu'il faut impérativement respecter. Ils apprennent simultanément à respecter quelques premières règles simples.	Les enfants ne jouent que sur les surfaces de circulation autorisées. Accompagnés d'un adulte, ils apprennent à connaître les règles les plus importantes pour les cyclistes et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (traversée, bon côté de la route, priorité), et ils les respectent. Ils savent que s'ils ne se sentent pas sûrs d'eux et dans les situations complexes, il vaut mieux descendre du moyen de locomotion et respecter ensuite les règles destinées aux piétons.	Pour traverser, les enfants utilisent si possible les traversées destinées aux piétons, en respectant les règles correspondantes. Ils font attention au fait qu'il est interdit de gêner ou de mettre en danger les autres usagers de la route (en particulier les piétons).	Les jeunes respectent les règles liées à l'utilisation des engins assimilés à des véhicules et des vélos.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation liée aux moyens de locomotion utilisés. Ils appliquent les nouvelles règles (en particulier s'ils utilisent un engin ou véhicule pour la première fois ou recommencent à l'utiliser).
Compétence 1.3: Pouvoir expliquer le sens des règles et les conséquences de leur inobservation, et en tenir compte	Les enfants comprennent grâce à des explications les raisons et le sens de règles très simples. Ils font l'expérience de réactions positives/négatives suite au respect/à l'inobservation des règles.	Les enfants savent expliquer pourquoi, lorsqu'on utilise un engin assimilé à un véhicule ou un vélo, il faut emprunter le passage pour piétons à pied, et ce qui peut se passer s'ils ne le font pas.	Les enfants savent expliquer quels dangers peuvent résulter d'une circulation sur le trottoir ou sur un passage pour piétons.	Les jeunes savent expliquer pourquoi le respect des règles de priorité, en particulier, est important pour tous les usagers de la route. Ils connaissent les risques qu'eux-mêmes et les autres encourent en cas de non-respect de celles-ci.	Les jeunes savent expliquer pourquoi le fait de demeurer attentif et d'éviter les distractions est important pour leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route. Selon la situation, ils renoncent à la priorité. Ils savent indiquer les conséquences possibles de l'inobservation de ces règles dans tous les domaines.	Les usagers de la route appliquent la réglementation existante et les nouvelles règles, dont ils comprennent le sens à la lumière de leurs propres expériences. Ils reconnaissent l'importance des règles pour avoir été confrontés aux erreurs d'autres usagers. Ils comprennent que dans certaines situations, il faut prendre des mesures de précaution plus strictes que les règles en vigueur.
Domaine de compétence Utilisation des moyens de locomotion	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 2.1: Connaître le moyen de locomotion et le maîtriser dans la pratique	Les enfants font leurs expériences dans différents domaines de la motricité (p. ex. équilibre, mobilité, motricité fine) suivant une approche ludique. Ils améliorent ainsi leur coordination, leur adresse et leur maîtrise des mouvements.	Les enfants conservent leur équilibre sur des parcours dont la surface, le tracé et la topographie ne présentent pas de difficultés. Ils sont capables d'éviter de grands obstacles éloignés. En usant des deux mains, ils maintiennent leur trajectoire sur d'assez longues distances.	Les enfants conservent leur équilibre sur des parcours dont la surface, le tracé et la topographie présentent des difficultés. Ils sont capables d'éviter un obstacle à faible distance. En usant d'une seule main, ils maintiennent leur trajectoire sur d'assez longues distances. Ils connaissent l'action du frein avant et celle du frein arrière, savent les utiliser comme il se doit et maîtrisent les freinages sur la distance prévue. Ils prennent en compte le fait que les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes sont particulièrement vulnérables.	Les jeunes maîtrisent leur vélo ou leur engin assimilé à un véhicule même dans des conditions difficiles (vitesse élevée, chaussée mouillée ou glissante, etc.). Ils tiennent alors compte du fait que le guidage peut devenir plus difficile et le freinage, plus long.	Les jeunes maîtrisent leur engin assimilé à un véhicule ou leur vélo même dans des conditions particulièrement difficiles (météo, état de la chaussée, topographie, etc.).	Les usagers de la route s'informent de l'état et de l'évolution des moyens de locomotion utilisés. Ils recourent aux nouveautés (en particulier aux systèmes d'assistance à la conduite qui renforcent leur sécurité).

Compétence 2.2: Connaître l'équipement de sécurité du moyen de locomotion ainsi que l'équipement de protection individuelle, et les utiliser	Les enfants s'habituent au fait que les mesures protectrices ou sécuritaires (p. ex. application de crème solaire, port de lunettes de soleil et d'un chapeau, ou port des coudières, des genouillères et du casque sur un vélo sans pédales) font de toute évidence partie intégrante du quotidien.	Les enfants savent qu'avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, la visibilité et l'état du moyen de locomotion contribuent fortement à leur sécurité. Ils savent nommer et utilisent les équipements de protection liés au vélo ou aux engins assimilés à des véhicules (p. ex. éclairage et freins qui fonctionnent, coudières, casque).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les jeunes contrôlent régulièrement le fonctionnement et la visibilité de leur équipement de protection individuelle ainsi que l'état de leur engin/vélo. Ils remédient aux défauts constatés.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'équipements de protection individuelle et d'équipements de sécurité des véhicules. Ils mettent régulièrement à niveau leur équipement. Par conviction, ils utilisent l'équipement de protection complet.
Compétence 2.3: Tenir compte des facteurs de risque et dangers des moyens de locomotion lors de leur utilisation	Les enfants découvrent, de leur propre expérience ou par l'observation, les dangers de la mobilité (chutes à pied ou avec un engin assimilé à un véhicule; véhicules à moteur forts, rapides et bruyants).	Les enfants connaissent les dangers et les risques encourus en jouant à vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule sur les routes où cela est admis. Ils savent que les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes passent souvent inaperçus.	Les enfants prennent en compte les dangers et les risques encourus en jouant à vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule sur les routes où cela est admis. Ils connaissent les facteurs influençant la distance d'arrêt et savent les prendre en compte (p. ex. état de la chaussée, météo, temps de réaction).	Les jeunes prennent en compte la distance d'arrêt spécifique aux engins assimilés à des véhicules et aux vélos.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des risques liés aux moyens de locomotion utilisés. Ils évitent d'utiliser des moyens de locomotion incompatibles avec leurs dispositions du moment.
Domaine de compétence Comportement adapté à la situation	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 3.1: Identifier rapidement les dangers et éviter les risques	Les enfants font leurs expériences dans différents domaines de la perception suivant une approche ludique: audition: attention auditive, localisation sonore, reconnaissance auditive d'objets, audition sélective, etc. • vue: attention visuelle, vision périphérique, perception spatiale, estimation de vitesses, etc. • sensations: douleurs après une chute ou une collision, vibrations créées dans le sol par les grands véhicules, etc. Ils apprennent simultanément à reconnaître eux-mêmes des dangers simples.	Dans l'espace routier familial, les enfants discernent les situations à risque pour les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes.	Dans l'espace routier plus lointain, les enfants reconnaissent les endroits particulièrement dangereux pour les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et pour les cyclistes. Ils sont prudents. Ils reconnaissent les dangers typiques pour ces usagers de la route (porte de voiture qui s'ouvre, angle mort, etc.) et les évitent. Ils demeurent sur leurs gardes et sont toujours prêts à freiner.	Dans le trafic, les jeunes reconnaissent les situations dangereuses et adaptent leur comportement en conséquence. Ils surveillent le comportement des autres usagers de la route et évitent les dangers potentiels. Ils demeurent sur leurs gardes.	Les jeunes perçoivent les situations à risque surprenantes ou déguisées. Ils réagissent à temps en limitant le danger. Dans le trafic, ils évitent les comportements à risque comme les défis, la fatigue, les distractions ou les trajets sous l'influence de substances psychoactives. Dans leurs déplacements, ils anticipent, intègrent le comportement des autres usagers de la route et demeurent sur leurs gardes.	Les usagers de la route intègrent continuellement leurs expériences de presque accidents ainsi que d'erreurs d'autrui dans leur évaluation des situations dangereuses. Au fil des ans, ils deviennent plus expérimentés et plus calmes, ce qui les amène à conduire plus prudemment.
Compétence 3.2: Réfléchir aux aptitudes et comportement personnels, et les adapter à l'environnement routier	Les enfants font leurs expériences dans des domaines cognitifs, sociaux et émotionnels suivant une approche ludique, p. ex.: • ce qu'ils font bien • ce qui leur fait peur • comment les autres réagissent à leur égard • comment ils parviennent à atteindre un but	Les enfants n'utilisent un engin assimilé à un véhicule ou un vélo que dans l'espace routier familial. Non accompagnés, ils demeurent dans l'espace routier qu'ils connaissent (exploré avec un adulte auparavant).	Ils savent que les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes comptent parmi les usagers de la route vulnérables. Ils demeurent donc sur leurs gardes. Ils respectent la priorité des piétons.	Les jeunes savent que, du fait de leur maniabilité, les engins assimilés à des véhicules et les vélos sont aisément imprévisibles pour les autres usagers de la route. Ils se montrent donc prudents. Ils savent qu'en raison de leur manque d'expérience, les jeunes usagers de la route risquent d'avoir un accident. Ils adaptent leur vitesse et leur conduite, en particulier lorsque les conditions de circulation sont difficiles. Ils connaissent les facteurs influençant la capacité individuelle de conduire et ne se mettent pas en route si celle-ci est réduite.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route évaluent leurs propres capacités avec un réalisme croissant et évitent les situations dangereuses. Ils réfléchissent aux risques qu'ils pourraient générer et évitent les situations correspondantes.
Compétence 3.3: Utiliser un moyen de locomotion en s'adaptant à la situation	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Sur les trajets familiaux, les enfants connaissent les parties particulièrement dangereuses pour les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes. Ils les évitent ou s'y comportent avec la prudence de mise. Dans les situations complexes ou inconnues, ils descendent de leur engin ou de leur vélo.	Avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, les enfants savent réagir comme il se doit aux imprévus survenant sur les trajets familiaux. Dans une situation donnée, ils savent évaluer s'ils peuvent utiliser un engin assimilé à un véhicule ou un vélo, et agissent en conséquence. Avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, ils adaptent leur façon de rouler à la situation et prennent en compte les conditions locales.	Avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, les jeunes savent réagir comme il se doit aux imprévus survenant dans un environnement inconnu.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En prenant de l'âge, les usagers de la route tiennent tout particulièrement compte du vieillissement physique dans le choix et l'utilisation d'un moyen de locomotion.

Compétence 3.4: En cas d'accident ou de panne, se comporter de manière adéquate	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants reconnaissent les zones à risque et les évitent. En cas d'accident, ils vont chercher de l'aide.	Les enfants savent alerter la police, les urgences sanitaires ou les pompiers par un appel d'urgence. Les numéros correspondants sont enregistrés dans leur téléphone portable.	Les jeunes sont capables d'alerter les secours après un accident et d'apporter une aide élémentaire. Ils évitent de gêner les secours en observant la scène.	En cas d'accident, les jeunes sécurisent les lieux, effectuent un appel d'urgence et prodiguent les premiers secours. Ils savent qu'ils doivent demeurer à disposition pour apporter de l'aide et témoigner. En cas de panne, ils veillent à ne mettre personne en danger.	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'alerte et de premiers secours. Ils s'exercent régulièrement et appliquent les nouveautés en cas de besoin.
Domaine de compétence Responsabilité et respect de l'environnement	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 4.1: Etre conscient de sa propre responsabilité dans le trafic et se comporter en conséquence	Les enfants font leurs expériences dans des domaines cognitifs, sociaux et émotionnels essentiels à leur responsabilisation, p. ex.: <ul style="list-style-type: none">• Si je fais cela maintenant, alors...• L'enfant veut le même jouet que moi, alors...	Les enfants se sentent responsables de leur comportement. Ils font attention aux autres.	Les enfants savent que d'autres personnes attendent que les règles, la signalisation et les signes de la main soient respectés. Dans le trafic mixte en particulier (p. ex. sur les trottoirs), ils font attention aux usagers de la route handicapés ou plus vulnérables.	Les jeunes veillent à ne pas mettre en danger les autres avec leur engin assimilé à un véhicule ou leur vélo. Ils s'attendent à des erreurs d'autrui et ne forcent pas la priorité.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En tant qu'acteurs du trafic, les usagers de la route savent qu'ils sont responsables de leur formation continue permanente et assument cette responsabilité.
Compétence 4.2: Etre conscient des facteurs d'influence et des entraves à la capacité individuelle de rouler, et se comporter de manière responsable	Les enfants font leurs expériences dans des domaines cognitifs, sociaux et émotionnels essentiels à leur maîtrise de soi, p. ex.: <ul style="list-style-type: none">• Quand je pleure, je joue moins bien.• Quand papa est fatigué au volant, il doit dormir.• Je ne peux pas manger une glace en roulant avec mon vélo sans pédales.	A vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule, les enfants ne jouent que là où il y a peu de circulation et veillent à préserver leur propre sécurité comme celle des autres.	Lorsqu'ils circulent avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, les enfants n'utilisent pas d'appareils électroniques.	Les jeunes ont conscience du fait que même les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes nuisent à leur propre sécurité et à celle des autres sous l'influence de substances addictives. Avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, ils ne se laissent pas mettre au défi pour impressionner les autres.	Les jeunes connaissent les dangers et les risques liés à une vitesse élevée lorsqu'on circule avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo.	Les usagers de la route connaissent l'influence des médicaments sur le comportement routier. Ils connaissent les modifications des capacités physiques induites par le vieillissement. Ils s'observent eux-mêmes, perçoivent leurs propres limitations (prise de médicaments, vieillissement, etc.), et adaptent leur comportement routier et leur utilisation des moyens de locomotion en conséquence.
Compétence 4.3: Pouvoir décrire les effets de la mobilité sur l'environnement et satisfaire à ses propres besoins en matière de mobilité dans le respect de l'environnement	Les enfants font l'expérience d'aspects de la mobilité qui peuvent avoir une influence sur leur opinion future en matière de mobilité, p. ex.: <ul style="list-style-type: none">• Les véhicules motorisés sont bruyants.• Les gaz d'échappement sentent mauvais.• Les véhicules peuvent être dangereux (grenouilles, hérissons ou autres animaux écrasés).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les enfants savent quels trajets on peut intelligemment parcourir avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo pour ménager l'environnement.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent régulièrement sur les questions relatives à une mobilité respectueuse de l'environnement. Ils recourent aux nouveautés correspondantes.

Education routière: catalogue de compétences

En route à vélo						
Domaine de compétence Connaissance des règles	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 1.1: Connaître les règles applicables dans l'espace routier et les respecter	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Dans l'espace routier familier, les enfants distinguent les surfaces de jeu des surfaces de circulation. A pied, à vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule, ils savent utiliser correctement les zones et éléments basiques de la circulation (trottoir, feu tricolore, passage pour piétons et îlot de protection). Accompagnés d'un adulte et dans l'espace routier familier, ils apprennent à connaître les règles les plus importantes pour les piétons, les cyclistes et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (traversée, bon côté de la route, priorité), et ils les respectent.	Lorsqu'ils circulent à vélo dans l'espace routier plus lointain, les enfants utilisent correctement les zones et éléments prévus pour les cyclistes, en particulier pour traverser ou obliquer (passage pour piétons, feu tricolore, présélection).	Les jeunes connaissent et appliquent correctement les règles permettant aux cyclistes d'utiliser sûrement tout l'espace routier (en particulier traversées et priorités).	Les jeunes respectent les règles de la circulation. En particulier, ils adaptent leur vitesse et respectent la distance de sécurité dans tout l'espace routier.	En matière d'utilisation de l'espace routier, les usagers maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation. Ils appliquent les nouvelles règles.
Compétence 1.2: Connaître les règles applicables aux moyens de locomotion et les respecter	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants ne jouent que sur les surfaces de circulation autorisées. Accompagnés d'un adulte, ils apprennent à connaître les règles les plus importantes pour les cyclistes et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (traversée, bon côté de la route, priorité), et ils les respectent. Ils savent que s'ils ne se sentent pas sûrs d'eux et dans les situations complexes, il vaut mieux descendre du moyen de locomotion et respecter ensuite les règles destinées aux piétons.	Pour traverser, les enfants utilisent si possible les traversées destinées aux piétons, en respectant les règles correspondantes. Ils font attention au fait qu'il est interdit de gêner ou de mettre en danger les autres usagers de la route (en particulier les piétons).	Les jeunes respectent les règles liées à l'utilisation des engins assimilés à des véhicules et des vélos.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation liée aux moyens de locomotion utilisés. Ils appliquent les nouvelles règles (en particulier s'ils utilisent un engin ou véhicule pour la première fois ou recommencent à l'utiliser).
Compétence 1.3: Pouvoir expliquer le sens des règles et les conséquences de leur inobservation, et en tenir compte	Les enfants comprennent grâce à des explications les raisons et le sens de règles très simples. Ils font l'expérience de réactions positives/négatives suite au respect/à l'inobservation des règles.	Les enfants savent expliquer pourquoi, lorsqu'on utilise un engin assimilé à un véhicule ou un vélo, il faut emprunter le passage pour piétons à pied, et ce qui peut se passer s'ils ne le font pas.	Les enfants savent expliquer quels dangers peuvent résulter d'une circulation sur le trottoir ou sur un passage pour piétons.	Les jeunes savent expliquer pourquoi le respect des règles de priorité, en particulier, est important pour tous les usagers de la route. Ils connaissent les risques qu'eux-mêmes et les autres encourent en cas de non-respect de celles-ci.	Les jeunes savent expliquer pourquoi le fait de demeurer attentif et d'éviter les distractions est important pour leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route. Selon la situation, ils renoncent à la priorité. Ils savent indiquer les conséquences possibles de l'inobservation de ces règles dans tous les domaines.	Les usagers de la route appliquent la réglementation existante et les nouvelles règles, dont ils comprennent le sens à la lumière de leurs propres expériences. Ils reconnaissent l'importance des règles pour avoir été confrontés aux erreurs d'autres usagers. Ils comprennent que dans certaines situations, il faut prendre des mesures de précaution plus strictes que les règles en vigueur.
Domaine de compétence Utilisation des moyens de locomotion	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 2.1: Connaître le moyen de locomotion et le maîtriser dans la pratique	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants conservent leur équilibre sur des parcours dont la surface, le tracé et la topographie ne présentent pas de difficultés. Ils sont capables d'éviter de grands obstacles éloignés. En usant des deux mains, ils maintiennent leur trajectoire sur d'assez longues distances.	Les enfants conservent leur équilibre sur des parcours dont la surface, le tracé et la topographie présentent des difficultés. Ils sont capables d'éviter un obstacle à faible distance. En usant d'une seule main, ils maintiennent leur trajectoire sur d'assez longues distances. Ils connaissent l'action du frein avant et celle du frein arrière, savent les utiliser comme il se doit et maîtrisent les freinages sur la distance prévue. Ils prennent en compte le fait que les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes sont particulièrement vulnérables.	Les jeunes maîtrisent leur vélo ou leur engin assimilé à un véhicule même dans des conditions difficiles (vitesse élevée, chaussée mouillée ou glissante, etc.). Ils tiennent alors compte du fait que le guidage peut devenir plus difficile et le freinage, plus long.	Les jeunes maîtrisent leur engin assimilé à un véhicule ou leur vélo même dans des conditions particulièrement difficiles (météo, état de la chaussée, topographie, etc.).	Les usagers de la route s'informent de l'état et de l'évolution des moyens de locomotion utilisés. Ils recourent aux nouveaux systèmes (en particulier aux systèmes d'assistance à la conduite qui renforcent leur sécurité).

Compétence 2.2: Connaître l'équipement de sécurité du moyen de locomotion ainsi que l'équipement de protection individuelle, et les utiliser	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants savent qu'avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, la visibilité et l'état du moyen de locomotion contribuent fortement à leur sécurité. Ils savent nommer et utilisent les équipements de protection liés au vélo ou aux engins assimilés à des véhicules (p. ex. éclairage et freins qui fonctionnent, coudières, casque).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les jeunes contrôlent régulièrement le fonctionnement et la visibilité de leur équipement de protection individuelle ainsi que l'état de leur engin/vélo. Ils remédient aux défauts constatés.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'équipements de protection individuelle et d'équipements de sécurité des véhicules. Ils mettent régulièrement à niveau leur équipement. Par conviction, ils utilisent l'équipement de protection complet.
Compétence 2.3: Tenir compte des facteurs de risque et dangers des moyens de locomotion lors de leur utilisation	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants connaissent les dangers et les risques encourus en jouant à vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule sur les routes où cela est admis. Ils savent que les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes passent souvent inaperçus.	Les enfants prennent en compte les dangers et les risques encourus en jouant à vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule sur les routes où cela est admis. Ils connaissent les facteurs influençant la distance d'arrêt et savent les prendre en compte (p. ex. état de la chaussée, météo, temps de réaction).	Les jeunes prennent en compte la distance d'arrêt spécifique aux engins assimilés à des véhicules et aux vélos.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des risques liés aux moyens de locomotion utilisés. Ils évitent d'utiliser des moyens de locomotion incompatibles avec leurs dispositions du moment.
Domaine de compétence Comportement adapté à la situation	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 3.1: Identifier rapidement les dangers et éviter les risques	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Dans l'espace routier familial, les enfants discernent les situations à risque pour les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes.	Dans l'espace routier plus lointain, les enfants reconnaissent les endroits particulièrement dangereux pour les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et pour les cyclistes. Ils sont prudents. Ils reconnaissent les dangers typiques pour ces usagers de la route (porte de voiture qui s'ouvre, angle mort, etc.) et les évitent. Ils demeurent sur leurs gardes et sont toujours prêts à freiner.	Dans le trafic, les jeunes reconnaissent les situations dangereuses et adaptent leur comportement en conséquence. Ils surveillent le comportement des autres usagers de la route et évitent les dangers potentiels. Ils demeurent sur leurs gardes.	Les jeunes perçoivent les situations à risque surprenantes ou déguisées. Ils réagissent à temps en limitant le danger. Dans le trafic, ils évitent les comportements à risque comme les défis, la fatigue, les distractions ou les trajets sous l'influence de substances psychoactives. Dans leurs déplacements, ils anticipent, intègrent le comportement des autres usagers de la route et demeurent sur leurs gardes.	Les usagers de la route intègrent continuellement leurs expériences de presque accidents ainsi que d'erreurs d'autrui dans leur évaluation des situations dangereuses. Au fil des ans, ils deviennent plus expérimentés et plus calmes, ce qui les amène à conduire plus prudemment.
Compétence 3.2: Réfléchir aux aptitudes et comportement personnels, et les adapter à l'environnement routier	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants n'utilisent un engin assimilé à un véhicule ou un vélo que dans l'espace routier familial. Non accompagnés, ils demeurent dans l'espace routier qu'ils connaissent (exploré avec un adulte auparavant).	Ils savent que les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes comptent parmi les usagers de la route vulnérables. Ils demeurent donc sur leurs gardes. Ils respectent la priorité des piétons.	Les jeunes savent que, du fait de leur maniabilité, les engins assimilés à des véhicules et les vélos sont aisément imprévisibles pour les autres usagers de la route. Ils se montrent donc prudents. Ils savent qu'en raison de leur manque d'expérience, les jeunes usagers de la route risquent d'avoir un accident. Ils adaptent leur vitesse et leur conduite, en particulier lorsque les conditions de circulation sont difficiles. Ils connaissent les facteurs influençant la capacité individuelle de conduire et ne se mettent pas en route si celle-ci est réduite.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route évaluent leurs propres capacités avec un réalisme croissant et évitent les situations dangereuses. Ils réfléchissent aux risques qu'ils pourraient générer et évitent les situations correspondantes.

Compétence 3.3: Utiliser un moyen de locomotion en s'adaptant à la situation	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Sur les trajets familiers, les enfants connaissent les parties particulièrement dangereuses pour les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes. Ils les évitent ou s'y comportent avec la prudence de mise. Dans les situations complexes ou inconnues, ils descendent de leur engin ou de leur vélo.	Avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, les enfants savent réagir comme il se doit aux imprévus survenant sur les trajets familiers. Dans une situation donnée, ils savent évaluer s'ils peuvent utiliser un engin assimilé à un véhicule ou un vélo, et agissent en conséquence. Avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, ils adaptent leur façon de rouler à la situation et prennent en compte les conditions locales.	Avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, les jeunes savent réagir comme il se doit aux imprévus survenant dans un environnement inconnu.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En prenant de l'âge, les usagers de la route tiennent tout particulièrement compte du vieillissement physique dans le choix et l'utilisation d'un moyen de locomotion.
Compétence 3.4: En cas d'accident ou de panne, se comporter de manière adéquate	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants reconnaissent les zones à risque et les évitent. En cas d'accident, ils vont chercher de l'aide.	Les enfants savent alerter la police, les urgences sanitaires ou les pompiers par un appel d'urgence. Les numéros correspondants sont enregistrés dans leur téléphone portable.	Les jeunes sont capables d'alerter les secours après un accident et d'apporter une aide élémentaire. Ils évitent de gêner les secours en observant la scène.	En cas d'accident, les jeunes sécurisent les lieux, effectuent un appel d'urgence et prodiguent les premiers secours. Ils savent qu'ils doivent demeurer à disposition pour apporter de l'aide et témoigner. En cas de panne, ils veillent à ne mettre personne en danger.	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'alerte et de premiers secours. Ils s'exercent régulièrement et appliquent les nouveautés en cas de besoin.
Domaine de compétence Responsabilité et respect de l'environnement	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 4.1: Etre conscient de sa propre responsabilité dans le trafic et se comporter en conséquence	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants se sentent responsables de leur comportement. Ils font attention aux autres.	Les enfants savent que d'autres personnes attendent que les règles, la signalisation et les signes de la main soient respectés. Dans le trafic mixte en particulier (p. ex. sur les trottoirs), ils font attention aux usagers de la route handicapés ou plus vulnérables.	Les jeunes veillent à ne pas mettre en danger les autres avec leur engin assimilé à un véhicule ou leur vélo. Ils s'attendent à des erreurs d'autrui et ne forcent pas la priorité.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En tant qu'acteurs du trafic, les usagers de la route savent qu'ils sont responsables de leur formation continue permanente et assument cette responsabilité.
Compétence 4.2: Etre conscient des facteurs d'influence et des entraves à la capacité individuelle de rouler, et se comporter de manière responsable	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	A vélo ou avec un engin assimilé à un véhicule, les enfants ne jouent que là où il y a peu de circulation et veillent à préserver leur propre sécurité comme celle des autres.	Lorsqu'ils circulent avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, les enfants n'utilisent pas d'appareils électroniques.	Les jeunes ont conscience du fait que même les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules et les cyclistes nuisent à leur propre sécurité et à celle des autres sous l'influence de substances addictives. Avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo, ils ne se laissent pas mettre au défi pour impressionner les autres.	Les jeunes connaissent les dangers et les risques liés à une vitesse élevée lorsqu'on circule avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo.	Les usagers de la route connaissent l'influence des médicaments sur le comportement routier. Ils connaissent les modifications des capacités physiques induites par le vieillissement. Ils s'observent eux-mêmes, perçoivent leurs propres limitations (prise de médicaments, vieillissement, etc.), et adaptent leur comportement routier et leur utilisation des moyens de locomotion en conséquence.
Compétence 4.3: Pouvoir décrire les effets de la mobilité sur l'environnement et satisfaire à ses propres besoins en matière de mobilité dans le respect de l'environnement	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les enfants savent quels trajets on peut intelligemment parcourir avec un engin assimilé à un véhicule ou à vélo pour ménager l'environnement.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent régulièrement sur les questions relatives à une mobilité respectueuse de l'environnement. Ils recourent aux nouveautés correspondantes.

Education routière: catalogue de compétences

En route à cyclomoteur, à vélo électrique ou avec un véhicule agricole

Domaine de compétence	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Connaissance des règles						
Compétence 1.1: Connaître les règles applicables dans l'espace routier et les respecter	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			Les jeunes respectent les règles de la circulation et font particulièrement attention à leur vitesse et aux priorités.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En matière d'utilisation de l'espace routier, les usagers maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation. Ils appliquent les nouvelles règles.
Compétence 1.2: Connaître les règles applicables aux moyens de locomotion et les respecter				Les jeunes respectent les règles liées à l'utilisation des cyclomoteurs, des vélos électriques et des véhicules agricoles.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation liée aux moyens de locomotion utilisés. Ils appliquent les nouvelles règles (en particulier s'ils utilisent un engin ou véhicule pour la première fois ou recommencent à l'utiliser).
Compétence 1.3: Pouvoir expliquer le sens des règles et les conséquences de leur inobservation, et en tenir compte				Les jeunes savent expliquer pourquoi le respect des règles de priorité, en particulier, est important pour tous les usagers de la route. Ils connaissent les risques qu'eux-mêmes et les autres encourent en cas de non-respect de celles-ci.	Les jeunes savent expliquer pourquoi le fait de demeurer attentif et d'éviter les distractions est important pour leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route. Selon la situation, ils renoncent à la priorité. Ils savent indiquer les conséquences possibles de l'inobservation de ces règles dans tous les domaines.	Les usagers de la route appliquent la réglementation existante et les nouvelles règles, dont ils comprennent le sens à la lumière de leurs propres expériences. Ils reconnaissent l'importance des règles pour avoir été confrontés aux erreurs d'autres usagers. Ils comprennent que dans certaines situations, il faut prendre des mesures de précaution plus strictes que les règles en vigueur.
Utilisation des moyens de locomotion						
Compétence 2.1: Connaître le moyen de locomotion et le maîtriser dans la pratique	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			Les jeunes savent effectuer un freinage à bloc. Ils sont capables d'éviter un obstacle à faible distance. Ils maîtrisent leur véhicule même à vitesse élevée. Ils adaptent leur vitesse en cas de conditions difficiles. Dans la circulation routière, ils prennent en compte le fait que les cyclomotoristes et les utilisateurs de vélos électriques courent des risques particuliers en raison de leur fine silhouette et de leur faible protection.	Les jeunes maîtrisent leur véhicule même dans des conditions particulièrement difficiles (météo, état de la chaussée, topographie, etc.).	Les usagers de la route s'informent de l'état et de l'évolution des moyens de locomotion utilisés. Ils recourent aux nouveautés (en particulier aux systèmes d'assistance à la conduite qui renforcent leur sécurité).
Compétence 2.2: Connaître l'équipement de sécurité du moyen de locomotion ainsi que l'équipement de protection individuelle, et les utiliser				Les jeunes contrôlent régulièrement le fonctionnement et la visibilité de leur équipement de protection individuelle ainsi que l'état de leur véhicule. Ils remédient aux défauts constatés. Ils renoncent à tout traficage réduisant la sécurité.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'équipements de protection individuelle et d'équipements de sécurité des véhicules. Ils mettent régulièrement à niveau leur équipement. Par conviction, ils utilisent l'équipement de protection complet.
Compétence 2.3: Tenir compte des facteurs de risque et dangers des moyens de locomotion lors de leur utilisation				Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge		

Domaine de compétence Comportement adapté à la situation	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 3.1: Identifier rapidement les dangers et éviter les risques	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route intègrent continuellement leurs expériences de presque accidents ainsi que d'erreurs d'autrui dans leur évaluation des situations dangereuses. Au fil des ans, ils deviennent plus expérimentés et plus calmes, ce qui les amène à conduire plus prudemment.
Compétence 3.2: Réfléchir aux aptitudes et comportement personnels, et les adapter à l'environnement routier				Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route évaluent leurs propres capacités avec un réalisme croissant et évitent les situations dangereuses. Ils réfléchissent aux risques qu'ils pourraient générer et évitent les situations correspondantes.
Compétence 3.3: Utiliser un moyen de locomotion en s'adaptant à la situation				Les jeunes prennent en compte les conditions dans lesquelles se déroulent leur trajet (heure de la journée, météo, etc.) et les conditions de circulation du moment. Ils utilisent leur cyclomoteur ou leur vélo électrique en conséquence. Avec un tel véhicule, ils savent réagir comme il se doit aux imprévus survenant dans un environnement inconnu.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En prenant de l'âge, les usagers de la route tiennent tout particulièrement compte du vieillissement physique dans le choix et l'utilisation d'un moyen de locomotion.
Compétence 3.4: En cas d'accident ou de panne, se comporter de manière adéquate				Les jeunes sont capables d'alerter les secours après un accident et d'apporter une aide élémentaire. Ils évitent de gêner les secours en observant la scène.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'alerte et de premiers secours. Ils s'exercent régulièrement et appliquent les nouveautés en cas de besoin.
Domaine de compétence Responsabilité et respect de l'environnement	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 4.1: Etre conscient de sa propre responsabilité dans le trafic et se comporter en conséquence	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			Les jeunes connaissent les risques qu'ils font courir aux autres (vitesse, visibilité, etc.). Ils s'attendent à des erreurs d'autrui et ne forcent pas la priorité.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En tant qu'acteurs du trafic, les usagers de la route savent qu'ils sont responsables de leur formation continue permanente et assument cette responsabilité.
Compétence 4.2: Etre conscient des facteurs d'influence et des entraves à la capacité individuelle de rouler, et se comporter de manière responsable				Les jeunes savent que l'alcool et les drogues réduisent aussi les facultés de réaction des cyclomoteurs et des utilisateurs de vélos électriques, et se comportent en conséquence. Ils ne se laissent pas inciter à une conduite risquée par leurs amis.	Les jeunes connaissent les dangers et les risques liés à une vitesse élevée lorsqu'on circule à cyclomoteur ou à vélo électrique. Ils adaptent leur guidage/conduite à la situation ainsi qu'à leurs propres capacités et habileté.	Les usagers de la route connaissent l'influence des médicaments sur le comportement routier. Ils connaissent les modifications des capacités physiques induites par le vieillissement. Ils s'observent eux-mêmes, perçoivent leurs propres limitations (prise de médicaments, vieillissement, etc.), et adaptent leur comportement routier et leur utilisation des moyens de locomotion en conséquence.
Compétence 4.3: Pouvoir décrire les effets de la mobilité sur l'environnement et satisfaire à ses propres besoins en matière de mobilité dans le respect de l'environnement				Les jeunes connaissent les émissions polluantes générées par les cyclomoteurs et la consommation énergétique des vélos électriques. Ils connaissent et utilisent des moyens de locomotion plus respectueux de l'environnement.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent régulièrement sur les questions relatives à une mobilité respectueuse de l'environnement. Ils recourent aux nouveautés correspondantes.

Education routière: catalogue de compétences

En route à moto ou dans une voiture comme conducteur ou passager

Domaine de compétence	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Connaissance des règles						
Compétence 1.1: Connaître les règles applicables dans l'espace routier et les respecter	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge				Dans l'espace routier, les jeunes respectent en particulier les règles liées à la vitesse, à la distance de sécurité et à la priorité (causes d'accident classiques pour les nouveaux conducteurs).	En matière d'utilisation de l'espace routier, les usagers maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation. Ils appliquent les nouvelles règles.
Compétence 1.2: Connaître les règles applicables aux moyens de locomotion et les respecter					Les jeunes respectent les règles liées à l'utilisation des motos et des voitures.	Les usagers de la route maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation liée aux moyens de locomotion utilisés. Ils appliquent les nouvelles règles (en particulier s'ils utilisent un engin ou véhicule pour la première fois ou recommencent à l'utiliser).
Compétence 1.3: Pouvoir expliquer le sens des règles et les conséquences de leur inobservation, et en tenir compte					Les jeunes savent expliquer pourquoi toutes les règles sont importantes, en particulier celles qui concernent la vitesse et la priorité. Ils comprennent que dans certaines situations, il faut prendre des mesures de précaution plus strictes que les règles en vigueur. Ils savent indiquer les conséquences possibles de l'inobservation de ces règles pour eux-mêmes et pour les autres dans tous les domaines.	Les usagers de la route appliquent la réglementation existante et les nouvelles règles, dont ils comprennent le sens à la lumière de leurs propres expériences. Ils reconnaissent l'importance des règles pour avoir été confrontés aux erreurs d'autres usagers. Ils comprennent que dans certaines situations, il faut prendre des mesures de précaution plus strictes que les règles en vigueur.
Utilisation des moyens de locomotion						
Compétence 2.1: Connaître le moyen de locomotion et le maîtriser dans la pratique	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge				Les jeunes ont conscience des forces physiques générées par le poids et la vitesse du véhicule. Ils adoptent sciemment une marge de sécurité (virages, freinage d'urgence, aquaplaning, situations de trafic complexes, etc.). Ils adaptent leur vitesse aux différentes situations, conduisent avec prudence et demeurent sur leurs gardes.	Les usagers de la route s'informent de l'état et de l'évolution des moyens de locomotion utilisés. Ils recourent aux nouveautés (en particulier aux systèmes d'assistance à la conduite qui renforcent leur sécurité).
Compétence 2.2: Connaître l'équipement de sécurité du moyen de locomotion ainsi que l'équipement de protection individuelle, et les utiliser					Les jeunes contrôlent leur véhicule et leur équipement de protection individuelle (p. ex. éclairage, installation électrique, pneus, freins, jantes, vêtements de protection, casque) et en détectent les défauts. Le cas échéant, ils remédient à ces derniers. Ils renoncent à tout traficage réduisant la sécurité.	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'équipements de protection individuelle et d'équipements de sécurité des véhicules. Ils mettent régulièrement à niveau leur équipement. Par conviction, ils utilisent l'équipement de protection complet.
Compétence 2.3: Tenir compte des facteurs de risque et dangers des moyens de locomotion lors de leur utilisation					Les jeunes ont conscience des dangers et des risques liés à une vitesse élevée. Ils anticipent et demeurent sur leurs gardes. Ils connaissent les facteurs influençant la distance d'arrêt (p. ex. état de la chaussée, météo, temps de réaction) et adoptent des marges de sécurité. Ils ont conscience du fait que les motocyclistes passent souvent inaperçus auprès des autres usagers de la route et anticipent donc. Ils savent que les utilisateurs de deux-roues sont davantage sujets aux chutes et adoptent donc une marge de sécurité.	Les usagers de la route s'informent des risques liés aux moyens de locomotion utilisés. Ils évitent d'utiliser des moyens de locomotion incompatibles avec leurs dispositions du moment.

Domaine de compétence Comportement adapté à la situation	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
<p>Compétence 3.1: Identifier rapidement les dangers et éviter les risques</p>	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			<p>Les jeunes perçoivent les risques qu'ils pourraient courir comme passagers. Le cas échéant, ils ne montent pas.</p>	<p>Les jeunes perçoivent les situations à risque surprenantes ou déguisées. Ils réagissent à temps en limitant le danger.</p> <p>Dans le trafic, ils évitent les comportements à risque comme les défis, la fatigue, les distractions ou la conduite sous l'influence de substances psychoactives.</p> <p>Dans leurs déplacements, ils anticipent, intègrent le comportement des autres usagers de la route et demeurent sur leurs gardes.</p>	<p>Les usagers de la route intègrent continuellement leurs expériences de presque accidents ainsi que d'erreurs d'autrui dans leur évaluation des situations dangereuses.</p> <p>Au fil des ans, ils deviennent plus expérimentés et plus calmes, ce qui les amène à conduire plus prudemment.</p>
<p>Compétence 3.2: Réfléchir aux aptitudes et comportement personnels, et les adapter à l'environnement routier</p>	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			<p>Les jeunes ont conscience du fait que la conduite d'une moto ou d'une voiture est complexe et loin d'être routinière pour eux. Ils se comportent donc avec prudence et demeurent sur leurs gardes (surtout les nouveaux conducteurs ou en cas de situation difficile).</p> <p>Ils ont conscience des dangers découlant du poids et de la vitesse du véhicule (en particulier pour les usagers de la route vulnérables) et demeurent sur leurs gardes.</p> <p>Ils connaissent les facteurs influençant la capacité de conduire et ne prennent pas la route si celle-ci est réduite.</p>	<p>Les usagers de la route évaluent leurs propres capacités avec un réalisme croissant et évitent les situations dangereuses.</p> <p>Ils réfléchissent aux risques qu'ils pourraient générer et évitent les situations correspondantes.</p>	
<p>Compétence 3.3: Utiliser un moyen de locomotion en s'adaptant à la situation</p>	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			<p>Lorsqu'ils choisissent un moyen de locomotion, les jeunes prennent en compte le but du déplacement et la situation.</p> <p>Ce faisant, ils prennent en compte des aspects environnementaux mais aussi et surtout sécuritaires s'ils ont consommé de l'alcool ou des drogues ainsi qu'en cas de fatigue.</p> <p>Ils adaptent leur conduite en cas de conditions défavorables ou de situations de trafic difficiles.</p>	<p>En prenant de l'âge, les usagers de la route tiennent tout particulièrement compte du vieillissement physique dans le choix et l'utilisation d'un moyen de locomotion.</p>	
<p>Compétence 3.4: En cas d'accident ou de panne, se comporter de manière adéquate</p>	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			<p>En cas d'accident, les jeunes sécurisent les lieux, effectuent un appel d'urgence et prodiguent les premiers secours.</p> <p>Ils savent qu'ils doivent demeurer à disposition pour apporter de l'aide et témoigner.</p> <p>En cas de panne, ils veillent à ne mettre personne en danger.</p>	<p>Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'alerte et de premiers secours.</p> <p>Ils s'exercent régulièrement et appliquent les nouveautés en cas de besoin.</p>	

Domaine de compétence Responsabilité et respect de l'environnement	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
<p>Compétence 4.1: Etre conscient de sa propre responsabilité dans le trafic et se comporter en conséquence</p>	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge			<p>Comme passagers, les jeunes prennent la responsabilité de leur propre sécurité et renoncent à monter en cas de doute.</p> <p>Ils soutiennent le conducteur dans l'adoption d'un comportement routier responsable.</p> <p>Ils évitent de le provoquer et de le distraire.</p>	<p>Les jeunes connaissent les risques qui découlent des véhicules motorisés rapides. En conduisant, ils demeurent sur leurs gardes.</p> <p>Leur comportement routier en fait des conducteurs modèles pour leurs amis.</p> <p>Ils intègrent le comportement (incorrect) des autres usagers de la route dans leur comportement de conducteurs.</p> <p>Lorsqu'ils conduisent, ils ont conscience de leur responsabilité envers leurs passagers.</p>	<p>En tant qu'acteurs du trafic, les usagers de la route savent qu'ils sont responsables de leur formation continue permanente et assument cette responsabilité.</p>
<p>Compétence 4.2: Etre conscient des facteurs d'influence et des entraves à la capacité individuelle de rouler, et se comporter de manière responsable</p>	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge				<p>Les jeunes reconnaissent l'influence:</p> <ul style="list-style-type: none"> de la pression sociale (distraction et provocation) exercée par leurs passagers et les autres usagers de la route; de la distraction induite par les appareils électroniques, en particulier les téléphones mobiles; de l'alcool et des drogues; du manque d'expérience des nouveaux conducteurs; de la surestimation de soi et de la minimisation des risques; d'une disposition mentale défavorable. <p>Connaissant les risques associés à ces facteurs, ils se comportent avec la prudence de mise et/ou mettent en place des comportements alternatifs.</p>	<p>Les usagers de la route connaissent l'influence des médicaments sur le comportement routier.</p> <p>Ils connaissent les modifications des capacités physiques induites par le vieillissement.</p> <p>Ils s'observent eux-mêmes, perçoivent leurs propres limitations (prise de médicaments, vieillissement, etc.), et adaptent leur comportement routier et leur utilisation des moyens de locomotion en conséquence.</p>
<p>Compétence 4.3: Pouvoir décrire les effets de la mobilité sur l'environnement et satisfaire à ses propres besoins en matière de mobilité dans le respect de l'environnement</p>	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge				<p>Les jeunes considèrent de façon critique leur besoin d'utiliser une voiture ou une moto.</p> <p>Ils utilisent leur véhicule dans le respect de l'environnement et uniquement lorsqu'ils ne disposent d'aucune autre solution raisonnable.</p> <p>Ils combinent utilement différents moyens de locomotion en fonction du trajet.</p> <p>Dans le choix d'un itinéraire, l'achat d'un véhicule motorisé et leur façon de conduire, ils s'attachent à des critères sécuritaires et écologiques.</p>	<p>Les usagers de la route s'informent régulièrement sur les questions relatives à une mobilité respectueuse de l'environnement.</p> <p>Ils recourent aux nouveautés correspondantes.</p>

Education routière: catalogue de compétences

En route avec les transports publics

Domaine de compétence	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Connaissance des règles						
Compétence 1.1: Connaître les règles applicables dans l'espace routier et les respecter	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Dans l'espace routier familier, les enfants utilisent correctement les zones d'attente et de protection lorsqu'ils montent dans le véhicule ou en descendent.	Dans l'espace routier plus lointain, les enfants utilisent correctement les zones d'attente et de protection lorsqu'ils montent dans le véhicule ou en descendent.	Dans tout l'espace routier, les jeunes utilisent correctement les zones d'attente et de protection lorsqu'ils montent dans le véhicule ou en descendent.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En matière d'utilisation de l'espace routier, les usagers maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation. Ils appliquent les nouvelles règles.
Compétence 1.2: Connaître les règles applicables aux moyens de locomotion et les respecter	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route maintiennent à jour leurs connaissances de la réglementation liée aux moyens de locomotion utilisés. Ils appliquent les nouvelles règles (en particulier s'ils utilisent un engin ou véhicule pour la première fois ou recommencent à l'utiliser).
Compétence 1.3: Pouvoir expliquer le sens des règles et les conséquences de leur inobservation, et en tenir compte	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route appliquent la réglementation existante et les nouvelles règles, dont ils comprennent le sens à la lumière de leurs propres expériences. Ils reconnaissent l'importance des règles pour avoir été confrontés aux erreurs d'autres usagers. Ils comprennent que dans certaines situations, il faut prendre des mesures de précaution plus strictes que les règles en vigueur.
Utilisation des moyens de locomotion						
Compétence 2.1: Connaître le moyen de locomotion et le maîtriser dans la pratique	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Lorsqu'ils utilisent les transports publics, les enfants savent y monter et en descendre rapidement et sûrement. Ils conservent leur équilibre pendant le trajet et savent se tenir fermement s'ils restent debout.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent de l'état et de l'évolution des moyens de locomotion utilisés. Ils recourent aux nouveautés (en particulier aux systèmes d'assistance à la conduite qui renforcent leur sécurité).
Compétence 2.2: Connaître l'équipement de sécurité du moyen de locomotion ainsi que l'équipement de protection individuelle, et les utiliser	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Dans les transports publics, les enfants se tiennent aux dispositifs prévus à cet effet et connaissent la bonne position assise. Ils bouclent la ceinture de sécurité s'il y en a une ou demandent qu'on les attache.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'équipements de protection individuelle et d'équipements de sécurité des véhicules. Ils mettent régulièrement à niveau leur équipement. Par conviction, ils utilisent l'équipement de protection complet.
Compétence 2.3: Tenir compte des facteurs de risque et dangers des moyens de locomotion lors de leur utilisation	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants connaissent les dangers et les risques liés aux trajets en transports publics (force de freinage élevée, etc.).	Dans les transports publics, les enfants adoptent un comportement qui ne met en danger ni leur propre personne, ni les autres.	Dans les transports publics, les jeunes adoptent un comportement qui ne met en danger ni leur propre personne ni les autres, même lorsqu'ils sont en groupe.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route s'informent des risques liés aux moyens de locomotion utilisés. Ils évitent d'utiliser des moyens de locomotion incompatibles avec leurs dispositions du moment.

Domaine de compétence Comportement adapté à la situation	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 3.1: Identifier rapidement les dangers et éviter les risques	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants sont attentifs et évitent de prendre des risques lorsqu'ils montent dans les transports publics ou en descendent.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route intègrent continuellement leurs expériences de presque-accidents ainsi que d'erreurs d'autrui dans leur évaluation des situations dangereuses. Au fil des ans, ils deviennent plus expérimentés et plus calmes, ce qui les amène à conduire plus prudemment.
Compétence 3.2: Réfléchir aux aptitudes et comportement personnels, et les adapter à l'environnement routier	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants connaissent les comportements qui contribuent à la sécurité dans les transports publics.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route évaluent leurs propres capacités avec un réalisme croissant et évitent les situations dangereuses. Ils réfléchissent aux risques qu'ils pourraient générer et évitent les situations correspondantes.
Compétence 3.3: Utiliser un moyen de locomotion en s'adaptant à la situation	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les jeunes choisissent entre un moyen de locomotion privé et les transports publics en fonction de la situation et du but du déplacement. Ce faisant, ils tiennent particulièrement compte d'aspects sécuritaires et environnementaux.	Les jeunes connaissent les avantages des transports publics en matière de sécurité et les utilisent à la place des véhicules motorisés.	En prenant de l'âge, les usagers de la route tiennent particulièrement compte du vieillissement physique dans le choix et l'utilisation d'un moyen de locomotion.
Compétence 3.4: En cas d'accident ou de panne, se comporter de manière adéquate	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants reconnaissent les zones à risque et les évitent.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En cas d'accident, les jeunes sécurisent les lieux, effectuent un appel d'urgence et prodiguent les premiers secours. Ils savent qu'ils doivent demeurer à disposition pour apporter de l'aide et témoigner. En cas de panne, ils veillent à ne mettre personne en danger.	Les usagers de la route s'informent des nouveautés en matière d'alerte et de premiers secours. Ils s'exercent régulièrement et appliquent les nouveautés en cas de besoin.
Domaine de compétence Responsabilité et respect de l'environnement	0-3	4-8	9-12	13-15	16-20	Formation continue
Compétence 4.1: Etre conscient de sa propre responsabilité dans le trafic et se comporter en conséquence	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	En montant dans les transports publics ou en descendant, les enfants sont attentifs et ne gênent pas les autres personnes.	Les enfants laissent la priorité aux personnes âgées et aux handicapés, et leurs proposent de l'aide si nécessaire (pour descendre, acheter un billet, etc.).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	En tant qu'acteurs du trafic, les usagers de la route savent qu'ils sont responsables de leur formation continue permanente et assument cette responsabilité.
Compétence 4.2: Etre conscient des facteurs d'influence et des entraves à la capacité individuelle de rouler, et se comporter de manière responsable	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Les enfants évitent de faire les fous, pour la sécurité du chauffeur et celle des autres passagers.	Lorsqu'ils utilisent des appareils électroniques, les enfants respectent les autres usagers des transports publics.	Les jeunes ne se laissent pas inciter à adopter un comportement dérangeant.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les usagers de la route connaissent l'influence des médicaments sur le comportement routier. Ils connaissent les modifications des capacités physiques induites par le vieillissement. Ils s'observent eux-mêmes, perçoivent leurs propres limitations (prise de médicaments, vieillissement, etc.), et adaptent leur comportement routier et leur utilisation des moyens de locomotion en conséquence.
Compétence 4.3: Pouvoir décrire les effets de la mobilité sur l'environnement et satisfaire à ses propres besoins en matière de mobilité dans le respect de l'environnement	Pas de moyen de transport ni de compétences prévus pour cette tranche d'âge	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les enfants peuvent énoncer les avantages des transports publics en matière de respect de l'environnement.	Pas de niveau de compétence spécifique pour cette tranche d'âge (le niveau de compétence de la tranche d'âge inférieure s'applique ici).	Les jeunes connaissent les avantages des transports publics en matière de respect de l'environnement et les utilisent à la place des véhicules motorisés.	Les usagers de la route s'informent régulièrement sur les questions relatives à une mobilité respectueuse de l'environnement. Ils recourent aux nouveautés correspondantes.